



Automne 2017
Volume 11, numéro 1

Mot de la directrice

Les changements climatiques et les efforts pour réduire collectivement les émissions de gaz à effet de serre sont sur toutes les tribunes. Les Conseils régionaux de l'environnement, et particulièrement le nôtre en Estrie, sont très mobilisés sur la question des changements climatiques et les bailleurs de fonds sont réceptifs aux propositions de projets visant la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques.



Dans ce numéro...

Rencontrez les administrateurs du CREE	2
Des nouvelles du CREE	3
Bilan de la patrouille verte 2017 de la Ville de Sherbrooke	4-5
Prioriser et gérer les espèces envahissantes en Estrie	6-7
ICI propulsé à l'électricité	8-9
Quel avenir pour le contrôle de l'érosion des sols au Québec	10-11
Compétences municipales liées à l'environnement	12-13
Gala des Prix d'excellence en environnement — les lauréats 2017	14-15
Devenez membre du CREE !	16

En Estrie, il y a moyen d'agir. Que ce soit dans les milieux urbains, où les concentrations de GES sont plus importantes, ou dans les milieux ruraux, qui sont davantage dépendants du pétrole pour les déplacements, le CREE propose une série de solutions qui visent tantôt les jeunes et les citoyens, tantôt les entreprises, industries et municipalités.

Les nouveaux élus issus de la toute fraîche élection municipale sont autant d'occasions de remettre sur la table des priorités les enjeux environnementaux. La ville de Sherbrooke a notamment élu un Conseil municipal très varié avec quelques personnes qui affichent déjà des priorités à l'égard de l'environnement et du développement durable. Beaucoup de jeunes têtes font également maintenant partie des décideurs estriens et amèneront certainement un élan de fraîcheur qui se couplera bien avec l'expérience de plusieurs que nous sommes heureux de savoir de retour.

Ce bulletin vous présentera un mince échantillon des initiatives portées par différents intervenants de la région : des actions encourageantes et démontrant un véritable dynamisme pour assurer la qualité de vie de tous et chacun!

jacinthe Caron

LE CREE EN ACTION

Rencontrez les administrateurs du CREE

Le conseil d'administration du CREE est composé de divers intervenants du milieu de l'environnement, du secteur socio-économique, de l'éducation et du milieu municipal. Deux membres citoyens en font également partie.

Milieu de l'environnement :

Jean-Pierre Gouin, de [ADDERE Service-conseil](#) :

Membre du CA depuis 2011, Jean-Pierre a occupé la présidence durant 3 ans et s'est également impliqué dans plusieurs comités du CREE. Passionné par la gouvernance d'organismes, il souhaite continuer à mettre à profit ses connaissances et son expertise au sein du C.A.

Armand Paré, du [COGESAF](#):

Membre actif du COGESAF et de l'association des riverains de la rivière Magog, il est également très impliqué dans le milieu de vie sherbrookoise et a à cœur le développement du CREE. Ses compétences transversales et sa disponibilité sont très appréciées.

Denis Bachand, du [RAPPEL-COOP](#) :

Président du RAPPEL et intimement lié à la protection de la qualité de l'eau des lacs depuis près de 15 ans, M. Bachand fait partie de l'équipe d'administrateurs du CREE depuis très longtemps. Sa vaste expérience et sa connaissance du milieu sont des atouts considérables au C.A.

Éducation, santé et recherche:

Josée Lamoureux, de [l'Université Bishop's](#):

Gestionnaire de l'approvisionnement pour l'Université Bishop's, elle s'est impliquée dans plusieurs dossiers environnementaux, entre autres comme membre du Sustainable Development Committee. Son intérêt pour l'environnement et le développement durable est son principal motivateur à s'impliquer au-delà du travail.

Jean-François Comeau, du [CUFE](#) :

Administrateur du CREE depuis plusieurs années, il suit activement les activités depuis sa fondation. Très impliqué dans son milieu et directeur adjoint au CUFE, il côtoie des centaines d'étudiants qui lui amènent sans cesse une vision renouvelée de la société et une centaine de spécialistes qui sont des enseignants dévoués à la formation de notre jeunesse.

Milieu socio-économique :

Myriam Belisle, de [Sherbrooke Innopole](#):

Diplômée en biologie et détentrice d'un MBA, elle est passionnée d'environnement et du développement des énergies propres. Ses expertises sont variées, incluant l'administration, la gestion des ressources naturelles et la sensibilisation environnementale.

Laurent Tremblay, de la [fédération de l'UPA-Estrie](#):

Producteur bovin et laitier, il est membre depuis 17 ans du Club agroenvironnemental de l'Estrie, dont 4 ans comme administrateur, il a été commissaire aux Plans de gestion des matières résiduelles de Sherbrooke et de la MRC du Val-St-François. Il a aussi un intérêt marqué pour l'écoconception.

Municipalités:

Christian Massé, maire de la [municipalité de Racine](#)

Membre du CREE depuis l'an passé, Christian a très à cœur l'environnement. Nouvellement élu comme maire et responsable du comité de l'environnement, il apporte au CREE son expérience de gestionnaire, de l'environnement au niveau municipal et du travail à l'échelle municipale.

Citoyennes :

Joelle Muylldermans :

Active au sein d'une variété d'organismes environnementaux depuis 17 ans, Joelle apporte au CA une expertise diversifiée en environnement. Optimiste malgré l'effort colossal qu'il reste à faire en environnement, elle poursuit sa mission personnelle de promouvoir des valeurs environnementales.

Céline Bouffard :

Ses études en politique et en environnement l'amènent à s'intéresser aux changements climatiques. Sa démarche vise à développer des outils de conscientisation non-moraliste afin d'inspirer une prise de parole et une participation citoyenne.



Une nouvelle présidente élue!

Le CREE a élu une nouvelle présidente lors de son Assemblée générale du mois de juin . C'est une

femme impliquée et rigoureuse, Josée Lamoureux, qui a pris le relais de Jean-Pierre Gouin, directeur d'ADDERE Service-Conseil.

Josée est avant tout une professionnelle du développement. Après avoir obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's, elle est devenue conseillère aux entreprises, puis commissaire au développement au Centre local de développement économique de la MRC du Val-Saint-François. Elle s'est impliquée dans plusieurs projets d'entreprises et initiatives collectives afin d'améliorer la création de richesse pour la population locale. Toujours soucieuse d'être à l'avant-garde, elle a également complété une maîtrise en intervention et changement organisationnel à l'Université de Sherbrooke. Une longue réflexion sur l'impact du développement local et un changement d'orientation professionnel l'ont par la suite amenée vers le milieu universi-

taire et une formation de 2^e cycle en gestion de l'environnement.

Actuellement gestionnaire de l'approvisionnement à l'Université Bishop's, Josée a également hérité du mandat du développement durable. Elle travaille en ce moment avec son équipe à mettre sur pied un programme de gestion des matières résiduelles et à adopter de meilleures pratiques d'approvisionnement responsable.

L'Université Bishop's est représentée depuis plusieurs années au C.A. du CREE. Au niveau environnemental, l'université anglophone de l'Estrie a été reconnue pour plusieurs initiatives d'envergure, dont la conversion des systèmes de chauffage en réseaux de chaleur alimentés par la géothermie et le bannissement des bouteilles d'eau sur le campus.

Josée s'implique au CREE par le biais de certains comités de travail et son poste d'administratrice pour le collège électoral Éducation, santé et recherche. Ayant auparavant siégé aux conseils d'administration du Carrefour Jeunesse-emploi du comté de Johnson et de l'Association des professionnels en développement économique du Québec – section Estrie, elle désire faire profiter le CREE de son expérience de gestion et de développement.

L'équipe du CREE s'agrandit!

Depuis septembre, avec le départ en congé parental du chargé de projets Alexandre Demers pour 6 mois et le début de nouveaux projets, deux nouveaux collègues sont venus joindre les rangs de l'équipe du CREE. Anne-Sophie Demers, ancienne membre du conseil d'administration du CREE, à titre de chargée de projets, coordonnera l'organisation d'un forum régional en 2018 dans le cadre de la 3^{ième} phase de la démarche *Par notre propre énergie*. Jérémy Parent, à titre d'agent en environnement sera le coordonnateur du projet *ICI propulsé à l'électricité*. Il sera également impliqué dans d'autres projets du CREE tels que ceux portant sur les changements climatiques et le transport actif. L'équipe du CREE est également très heureuse d'accueillir cet automne Léonie Lepage-Ouellette, écostagiaire Katimavik, qui travaille principalement en collaboration avec Anne-Sophie à l'organisation du forum régional.

Bilan de la coordonnatrice de la patrouille verte 2017

Depuis maintenant 15 ans, la ville de Sherbrooke déploie une patrouille verte estivale dont la principale mission est la sensibilisation des citoyens face aux bonnes pratiques environnementales à adopter sur le territoire de la ville. Voici le bilan de la saison estivale 2017.



Par Isadora Tremblay,

Coordonnatrice de la patrouille verte 2017 et étudiante à la maîtrise en environnement

L'heure est au bilan de la 15^e saison de la patrouille verte de la ville de Sherbrooke. De juin à août, plus de 6000 citoyens ont été rejoints par les patrouilleurs, soit lors d'une visite à leur résidence ou dans les parcs de la Ville.

L'été a débuté avec des animations dans les écoles primaires. Au total, 33 classes de premier et deuxième cycles ont été visitées, soit près de 700 élèves. Cette année, les patrouilleurs ont abordé le sujet du tri des matières résiduelles, en ciblant surtout la collecte des matières compostables et les diverses méthodes de compostage. Les jeunes ont même reçu la visite des vers rouges du vermicomposteur de la patrouille! Cette rencontre a été grandement appréciée de tous.

Également, pendant toute la saison, les patrouilleurs ont commencé la journée en faisant la tournée des bacs de déchets, de matières recyclables et compostables mis en bordure de rue. Le but? Évaluer le contenu, puis féliciter les citoyens ou les encourager à poursuivre leurs efforts en signalant quelques points à améliorer. Au total, les bacs de 2300 résidences ont été vérifiés. Les patrouilleurs ont été heureux de constater qu'une grande majorité de la population effectue un très bon tri.

Des erreurs récurrentes dans le tri des matières résiduelles

Les patrouilleurs ont noté quelques erreurs récur-

rentes dans le bac de matières recyclables. D'abord, plusieurs sacs libres ont été remarqués : il faut penser à les ensacher! Également, plusieurs matières différentes étaient mises dans une même boîte ou dans un sac transparent, alors que c'est à éviter. En effet, pour le bon fonctionnement du centre de tri, il vaut mieux vider le contenu à l'intérieur du bac de manière à ce que les matières soient libres dans le bac. Et pour la styromousse de tous genres (alimentaire, emballage), la patrouille a dû rappeler à quelques citoyens qu'elle peut être apportée à l'écocentre si elle n'est pas souillée.

La patrouille a également remarqué un très bon taux d'utilisation du bac brun pour les matières compostables. Elle a encouragé les citoyens à poursuivre leurs efforts en récupérant l'ensemble des résidus de table et de jardin. Cependant, il n'est pas nécessaire d'y mettre les rognures de gazon. En effet, il est préférable de les laisser sur place afin qu'elles nourrissent le sol. C'est ce qu'on appelle l'herbirecyclage. Il est possible de faire la même chose avec les feuilles à l'automne. Et s'il y en a trop, un coup de tondeuse réduira grandement l'ampleur de l'amas et permettra aux feuilles de se décomposer plus rapidement. Et enfin, il faut faire attention au verre, car une seule bouteille peut réduire de façon importante la qualité de tout un amas de compost.

Quant au bac de déchets, les patrouilleurs ont remarqué qu'en général, tout se passe bien. Cependant, il faut poursuivre les efforts de tri pour ne pas éliminer des matières qui pourraient être réutilisées, récupérées ou valorisées. Ainsi, le bois, le carton ou le papier ne devraient jamais se retrouver dans le bac noir.

Lors de visites de porte en porte, la patrouille a également répondu à plusieurs demandes concernant les vers

LA RÉGION EN ACTION

blancs et les scarabées japonais au courant de l'été. La patrouille a informé les citoyens que les vers blancs sont le stade larvaire non seulement des scarabées japonais, mais également du hanneton commun et du hanneton européen. Ce n'est donc pas parce que des vers blancs sont présents dans une pelouse au printemps qu'il y aura des scarabées japonais dans les arbres de cette propriété plus tard dans l'été. Dans tous les cas, il faut privilégier la prévention en adoptant des astuces pour une pelouse en santé. Notamment, faire de l'herbirecyclage, privilégier une tonte haute et un ensemencement avec un mélange d'espèces graminées avec des endophytes qui les protégeront des punaises. Pour se débarrasser des scarabées japonais, il suffit de les récupérer manuellement avant de les éliminer dans l'eau savonneuse ou en les écrasant. Et pour ceux qui souhaitent déposer les insectes morts dans le bac brun, il faut éviter d'utiliser des pesticides et des produits chimiques. D'autres trucs et astuces sont également disponibles sur le site Web de la Ville au www.sherbrooke.ca/scarabeejaponais.

Mais surtout, la patrouille conseille aux citoyens d'être tolérants et d'être fiers de posséder une pelouse diversifiée et en santé.

Des riverains à l'affût de la réglementation

Les patrouilleurs ont aussi visité l'ensemble des riverains afin de les informer de la nouvelle réglementation municipale sur la remise à l'état naturel des rives, adoptée au printemps dernier par la Ville de Sherbrooke. Les riverains disposent en effet d'un délai d'un an, soit d'ici au 31 octobre 2018, pour se conformer. Pour appuyer les riverains dans leur démarche, la patrouille a suggéré des modèles de plans d'aménagement disponibles sur le site Web de la Ville au www.sherbrooke.ca/rive. D'autres activités et outils de communications seront développés en vue de la saison 2018.

Pour une remise à l'état naturel à très faible coût, la patrouille a proposé de simplement arrêter de tondre la

pelouse dans la rive. Elle a encouragé également les riverains qui souhaitent planter des végétaux de commencer dès le début de la saison prochaine pour que leur rive soit déjà plus naturelle à la fin de l'été. Les bandes riveraines sont tellement importantes pour la qualité de nos lacs et de nos rivières! Elles permettent de bloquer l'apport de sédiments, de réduire le réchauffement des plans d'eau, de bloquer l'accès au terrain pour les oiseaux aquatiques, etc. Depuis plusieurs années, la Ville applique ce principe à ses parcs. Les patrouilleurs ont d'ailleurs installé des affichettes indiquant « Bandes riveraines au travail » pour rappeler aux citoyens de ne pas



Équipe verte de la Ville de Sherbrooke - 2017

piétiner les rives remises au naturel dans les parcs. Enfin, en attendant le retour de la patrouille l'an prochain, les citoyens peuvent consulter le site Web de la Ville au sherbrooke.ca/environnement. Une attention spéciale devrait être accordée à « l'outil de tri », l'outil préféré des patrouilleurs. Disponible au www.sherbrooke.ca/outildetri, il s'agit d'un outil de recherche interactif. Il suffit de saisir la matière pour laquelle on se questionne et l'outil de tri indiquera dans quel bac la déposer ou à quel organisme l'acheminer.

Prioriser et gérer les espèces envahissantes en Estrie

Dans le cadre de la rédaction d'un essai à la maîtrise, des plans stratégiques d'intervention ont été élaborés pour la gestion des espèces exotiques envahissantes identifiées prioritaires dans la zone périphérique du parc national du Mont-Orford



Par Geneviève Pomerleau, CREE

Finissante à la maîtrise en environnement au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke

La problématique des espèces exotiques envahissantes a été identifiée comme un enjeu principal et le premier chantier de travail du comité de la zone périphérique du parc national du Mont-Orford. L'objectif principal de cet essai venait en appui à cette démarche en proposant des plans stratégiques d'intervention pour cinq espèces prioritaires. Pour y arriver, le premier objectif spécifique ciblait la réalisation d'une analyse multicritère semi-quantitative sur vingt espèces présentes ou susceptibles de se retrouver dans la zone périphérique afin d'établir un ordre de priorité. Les critères constituant cet outil de priorisation ont été sélectionnés suite à une revue bibliographique des principales caractéristiques des espèces exotiques envahissantes. Outre la probabilité de l'espèce de se retrouver sur le territoire à l'étude, les autres impacts environnementaux évalués étaient le niveau de nuisance de l'espèce sur le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité, de même que la vulnérabilité des habitats à l'envahissement. Certaines espèces exotiques envahissantes une fois bien implantées peuvent être très difficiles à gérer. Un des critères socio-économiques portait sur la faisabilité d'éradication tandis qu'un autre évaluait les coûts liés à leur gestion. L'analyse s'est intéressée également au niveau de nuisance des espèces sur les activités agroforestières, les



activités liées au tourisme et aux loisirs, la perte de valeur des propriétés, ainsi que sur les impacts potentiels sur la santé humaine. Des vingt espèces analysées et pondérées, cinq espèces ayant obtenu le plus haut pointage ont été retenues. Il s'agit en ordre décroissant du myriophylle à épi, de la renouée du Japon, du nerprun bourdaine, de la berce du Caucase et du roseau commun. Les deuxièmes et troisièmes objectifs spécifiques visaient, de façon complémentaire, l'élaboration des plans stratégiques d'intervention. Tout d'abord, une revue des connaissances sur les cinq espèces prioritaires a été réalisée afin de cibler des actions à court, moyen et long terme. Dans un même temps, les principaux modes de gestion ont été analysés afin d'identifier les meilleures pratiques. Afin d'outiller le comité et les différents intervenants de la zone périphérique dans la mise en œuvre des plans stratégiques d'intervention, des recommandations ont été formulées. Globalement, il est primordial que la priorité d'actions à court terme soit ciblée au niveau de la prévention et de la détection précoce des espèces sur le territoire. La prévention doit inclure une mise à niveau et une harmonisation réglementaire à l'échelle régionale et, selon l'espèce, des mesures telles que l'inspection des bateaux et la revégétalisation des milieux perturbés. Une campagne d'information au public, des inventaires et la formation des intervenants à l'identification des espèces sont les alliés d'une

LA RÉGION EN ACTION

détection précoce et d'une intervention rapide. Devant des colonies existantes, la priorisation des interventions doit cibler les territoires protégés, les colonies satellites et les fronts d'invasion. Enfin, une meilleure gestion de la problématique doit passer par une concertation et une coordination régionale, en identifiant des porteurs de dossiers. Mais surtout, à l'instar de l'initiative ontarienne, le gouvernement du Québec devra se doter d'une loi provinciale afin d'offrir un cadre réglementaire et financier assurant une coordination à l'échelle provinciale et supporter les actions d'éradication et les activités de recherche.

Espèces exotiques envahissantes prioritaires pour la zone périphérique du parc national du Mont-Orford



Renouée du Japon © Francine Macdonald, MNRF



Roseau commun © Wasyl Bakowsky, MNRF



Nerprun bourdaine © J.S. Peterson, USDA-NRCS PLANTS Database



Nerprun cathartique © R.H. Mohlenbrock, USDA-NRCS PLANTS Database

ICI propulsé à l'électricité

Les entreprises de l'Estrée sont invitées à rouler à l'électricité. Pour tous ces déplacements qui ne peuvent être faits autrement, le projet *ICI propulsé à l'électricité* propose des solutions plus écologiques aux entreprises qui effectuent plusieurs déplacements ou livraisons.



Par Jérémie Parent

*Agent en environnement
Conseil régional de
l'environnement de l'Estrée*

- (3) la mise en place de mesures d'éco-conduite;
- (4) l'amélioration de l'efficacité des déplacements.

Ces solutions seront déployées par le biais d'ateliers d'information ciblant directement les entreprises, et par des actions concrètes menées par les entreprises.

Grâce à un financement obtenu dans le cadre du programme Éco-Action, d'Environnement et Changement climatique Canada, et à la collaboration de partenaires comme l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), Nissan de Sherbrooke et Kia de Sherbrooke, le CREE a lancé en octobre un programme de promotion de l'électrification des transports corporatifs, *ICI propulsé à l'électricité*.

Des entreprises de la région ont déjà commencé à faire l'essai d'un véhicule électrique durant une semaine. 40 entreprises auront la chance de faire l'expérience d'un VE durant une semaine, ce qui permettra une évaluation globale des possibilités de conversion électrique. Le CREE profite de cette collaboration avec les entreprises pour diffuser d'autres outils de sensibilisation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les routes. Ainsi, les entreprises de l'Estrée seront invitées à signer des engagements à poser des actions concrètes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre en ville.

Quatre solutions plus écologiques sont proposées aux entreprises qui effectuent plusieurs déplacements ou livraisons :

- (1) le remplacement d'un véhicule à essence par un véhicule électrique (VE)
- (2) la location occasionnelle d'un VE;

Nissan de Sherbrooke, Kia de Sherbrooke et JN Auto s'associent à la démarche en fournissant les véhicules alors que Hydro-Sherbrooke et Hydro-Coaticook s'engagent à fournir un raccordement à leur réseau gratuit aux entreprises qui nécessiteront une installation de borne temporaire. Hydro-Sherbrooke s'engage aussi à offrir un rabais de 500\$ aux entreprises sherbrookoises participantes qui décideront d'installer une borne de recharge permanente. L'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ) ainsi que TechnoVE (fournisseur de bornes basé à Saint-Malo) contribueront en fournissant toutes les informations nécessaires pour faciliter le transfert des flottes commerciales vers l'électricité. Des ateliers d'information sur les véhicules électriques, l'éco-conduite et les autres options visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre émis par les véhicules commerciaux sont prévus au programme.

Le CREE voit beaucoup de potentiel dans la conversion de flottes automobiles vers l'électriques. Cibler les véhicules qui se promènent toute la journée va avoir un impact sur les émissions de GES.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

ICI propulsé à l'électricité (suite)

Le délégué régional adjoint pour l'Estrie de l'AVEQ, Robert Mercier, s'implique dans la promotion des véhicules électriques en Estrie : « En terme de VÉ en circulation, l'Estrie est une région en forte croissance et se situe maintenant au 2ème rang au Québec, presque à égalité avec les régions des Laurentides et de la Montérégie. Cependant, on constate aussi que le transport corporatif en est encore à ses premiers balbutiements. Nous espérons que ce projet novateur initié par le CREE sera une "bougie d'allumage" de l'électrification du transport corporatif d'abord en Estrie et au Québec. » En tout, ce sont 40 entreprises qui pourront faire l'essai d'un véhicule électrique d'ici le mois de juin 2018.

Et l'écono-conduite ?

Les entreprises qui s'intéressent à l'électrification des

transports peuvent également participer au projet en prenant un engagement vers l'éco-conduite. L'éco-conduite peut faire économiser beaucoup de frais d'essence, avec un investissement nul. Un défi peut être lancé aux employés d'une entreprise de réduire de 5 à 10% votre consommation d'essence en appliquant quelques recommandations simples. Le CREE peut, dans le cadre de cette démarche, vous offrir une conférence pour encadrer une action de réduction des GES pour les déplacements personnels et corporatifs. Il suffit de communiquer avec nous. La formation offerte par le CREE est basée sur la démarche « L'Automobile astucieuse » mise en place par l'AQLPA.

Vous pouvez visiter le site web www.autoastuce.org pour un aperçu.



Photo: David Bombardier, Ville de Sherbrooke

De gauche à droite : Christian Laprise, directeur d'Hydro-Sherbrooke ; Charles-André Campagna, conseiller aux ventes chez Kia Sherbrooke ; Jacinthe Caron, directrice du CREE ; Alexandre Sanschagrin, directeur des ventes chez Nissan Sherbrooke ; Robert Mercier, délégué régional de l'AVEQ ; Absent sur la photo: Sébastien Marcotte, co-proprétaire de JN Auto.

Quel avenir pour le contrôle de l'érosion des sols au Québec?

Bien que l'on considère souvent l'érosion des sols dans les champs agricoles comme un très grand fléau environnemental, d'autres activités anthropiques peuvent générer un apport aussi important, sinon plus élevé, de matières en suspension (MES) et des sédiments dans nos cours d'eau.



Par Kostyantyn Voloshyn, M.Env.
Coordonnateur du projet
Érosion-Québec

Une exploitation agricole peut perdre jusqu'à 40 tonnes de précieux humus par hectare en laissant une jachère labourée sans couverture végétale pendant une seule saison. Les grandes cultures comme le maïs, le soya et le blé subissent la perte de 10 à 19 tonnes d'humus par hectare chaque année. En tenant compte que la riche terre arable des prairies contient jusqu'à 70 tonnes de matière organique par hectare, l'érosion peut « lessiver » plus que la moitié de cette ressource en une seule année.

Toutefois, les taux d'érosion des sols sur les chantiers de construction, incluant les travaux routiers, sont de 10 à 20 fois plus élevés que ceux provenant des terres en culture (Goldman *et al.*, 1986). Si, bien sûr, des mesures de mitigation n'ont pas été appliquées correctement.



Érosion d'une route. Source : www.tensarcorp.com

Projet Érosion-Québec

En 2016, un petit groupe d'enthousiastes s'est lancé dans une aventure visant la création d'un *Centre d'expertise en contrôle de l'érosion*. Comme il y a déjà beaucoup d'intervenants qui se préoccupent du contrôle de l'érosion en agriculture et en foresterie, il a été convenu de se concentrer en premier lieu sur les chantiers de construction. De nombreuses lacunes peuvent être constatées dans ce domaine au Québec.

Certes, le ministère des Transports et Hydro-Québec qui sont des acteurs majeurs dans ce domaine ont déjà développé des normes environnementales internes exemplaires pour leurs propres projets. Certains autres ministères et plusieurs organismes gouvernementaux ou privés ont aussi publié des guides sur la gestion des eaux pluviales et le contrôle de l'érosion des sols. Le gouvernement du Québec a aussi laissé le droit d'imposer des exigences plus précises en la matière à la discrétion des MRC et municipalités.

Les MRC peuvent, à titre d'exemple, inclure des éléments de contrôle de l'érosion dans le document complémentaire et le règlement de contrôle intérimaire (RCI) associés tous les deux à leurs Schémas d'aménagement et de développement (SAD). Les municipalités québécoises, pour leur part, utilisent des outils comme les règlements d'urbanisme, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le programme particulier d'urbanisme (PPU) pour encadrer l'érosion des sols pendant et après les travaux sur leur territoire. Certaines municipalités, dont la Ville de Sherbrooke, incorporent aussi des normes de rejets aux égouts pluviaux dans leur réglementation. Cela oblige les propriétaires et les entrepreneurs à protéger les sols mis à nu sur leur territoire pour qu'ils ne soient pas lessivés dans l'égout municipal.

Mais, force est de constater qu'il n'y a pas d'uniformité dans l'importance que différentes MRC et municipalités accordent au contrôle de l'érosion. En Estrie, par exemple, une étude réalisée assez récemment a relevé

LA RÉGION EN ACTION

que seulement 35% des municipalités possèdent au moins un outil règlementaire à cet effet (Robert-Dubord, 2011). Également, on voit que certains règlements sont plus permissifs que d'autres.

Il reste donc beaucoup à faire au quotidien pour promouvoir l'application de pratiques reconnues et poursuivre la recherche visant le développement de nouvelles façons de faire dans les innombrables chantiers de construction, petits et grands aux quatre coins du territoire.

Association internationale et certifications

La standardisation en matière de contrôle de l'érosion a été commencée en 1971 aux États-Unis par un entrepreneur en ensemencement hydraulique et en entretien des arbres. Une association de quelques collègues à l'échelle locale est graduellement devenue une organisation reconnue mondialement : *The International Erosion Control Association (IECA)*.

Ce mouvement a incité certaines autorités municipales et étatiques aux États-Unis à imposer des exigences plus sévères pour la planification et l'inspection des pratiques de contrôle de l'érosion et des sédiments sur les chantiers de construction, en particulier.

Des organisations indépendantes, partenaires d'IECA, ont aussi été créées et des programmes de certification spécifiques destinés à attester que tout intervenant est vraiment qualifié pour assurer le contrôle de l'érosion des sols sur les chantiers. Ainsi, les certifications professionnelles comme CISEC (*Certified Inspector of Sediment and Erosion Control*), CESSWI (*Certified Erosion, Sediment and Stormwater Inspector*) et CPESC (*Certified Professional in Erosion & Sediment Control*) sont désormais reconnues à l'échelle internationale.

Pour adapter ses activités éducatives et autres au contexte local, IECA a créé un regroupement canadien CAN-IECA en 2016. Érosion-Québec pourra constituer le rassembleur de tous les acteurs québécois du domaine de l'érosion au sein de ce regroupement.

Certaines organisations canadiennes élaborent leurs propres programmes de certification professionnelle. Par exemple, *The Erosion and Sediment Control Association of British Columbia (ESCABC)* offre un programme de certification qui prend explicitement en compte le contexte local : le BC-CESCL - *Certified Erosion and Sediment Control Lead*.

On peut noter cependant qu'il n'existe pas de programme de certification dans le domaine de contrôle de l'érosion adapté spécifiquement pour le Québec. Or, les aspects climatiques et juridiques de cette industrie ici sont très spécifiques. Un éventuel programme de certification québécois offert en français serait alors le seul à offrir cette option au Canada.

Perspectives d'avenir pour Érosion-Québec

Les exemples de l'adoption et de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (ch. Q2, r. 22) et du *Règlement sur les matières dangereuses* (ch. Q-2, r. 32), ainsi que la gestion des terrains contaminés, démontrent qu'il est possible de bien encadrer des sujets que l'on considère comme importants.

Également, le fonctionnement fructueux du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) prouve qu'un regroupement professionnel peut être très pertinent dans ce domaine.

Quelle sera la prochaine étape pour l'Érosion-Québec? Un *Comité scientifique* est présentement en phase de démarrage. Il sera mandaté aux fins d'élaborer un premier programme de certification. Une recherche de partenaires se poursuit également parmi les entrepreneurs en contrôle de l'érosion, les fournisseurs des matériaux et des équipements, ainsi que les professionnels œuvrant dans ce domaine.

Cordiale bienvenue aux personnes qui pourraient être intéressées par ce projet.

Site Web du projet : <http://erosion.quebec/>
(voir aussi la rubrique Liens utiles)

Contact : info@erosion.quebec

Références

Goldman S. J., Jackson K. et Bursztynsky, T. (1986). *Erosion and Sediment Control Manual*. États-Unis, Mc-Graw Hill, 460 p.

Robert-Dubord, D. (2011). *Portrait et analyse de la réglementation municipale en Estrie sur le contrôle de l'érosion dans le cadre de travaux nécessitant du remaniement de sol*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 111 p.

Certaines des principales compétences municipales liées à l'environnement

Les municipalités sont en mesure d'imposer à leurs citoyens des mesures visant à protéger leur environnement, que ce soit à propos de la protection de certains milieux naturels, de construction durable ou de transport durable, pour ne nommer que ces exemples. L'article qui suit présente les outils disponibles pour aider les municipalités en ce sens.



Par Me Guillaume Rousseau

*Professeur de droit municipal agrégé,
Université de Sherbrooke*

Comme le disait Lorne Giroux, ancien professeur de droit municipal et actuel juge à la Cour d'appel, « [i] Il n'existe pas de distinction fondamentale entre le droit de l'environnement et le droit de l'aménagement », entre autres parce que les deux visent à réduire les impacts négatifs de l'activité humaine sur l'environnement grâce à des régimes d'autorisations administratives fondés sur l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire ou réglementaire. Il est toutefois possible d'identifier une frontière entre ces deux droits: le droit de l'aménagement « s'intéresse à la répartition spatiale des différentes fonctions de l'activité humaine », alors qu'en droit de l'environnement « la localisation spatiale ne constitue qu'un des moyens retenus ». Chose certaine, comme l'affirme la Cour d'appel dans l'arrêt Saint-Michel-Archange (Municipalité de) c. 2419-6388 Québec Inc. « la protection de l'environnement dépend, en partie au moins, de la réglementation touchant l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ».

Dans ce contexte, il convient d'aborder certaines des principales compétences municipales liées à l'environnement, soit celle portant précisément sur l'environnement et certaines de celles en matière d'aménagement et d'urbanisme qui sont pertinentes à cet égard.

La compétence municipale portant sur l'environnement

L'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) précise qu'« en outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : (...) 4° l'environnement (...) ». Quant à son article 19 qui vient préciser cet article 4 (4°), il prévoit que « Toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement ».

Selon la ministre des Affaires municipales et des Régions responsable de l'adoption de la LCM, le mot « environnement » de cette loi a le même sens large que dans la Loi sur la qualité de l'environnement. C'est pourquoi elle y associe notamment l'eau, le sol et les contaminants. La Loi sur les compétences municipales commentée article par article, un document gouvernemental publié peu après l'adoption de cette loi, confirme que ce mot est d'interprétation large et qu'il concerne entre autres l'alimentation en eau.

Plus important encore, la jurisprudence va dans le même sens. Dans l'affaire Wallot, la Cour supérieure et la Cour d'appel se sont penchées sur un règlement obligeant les propriétaires résidant en bordure d'un lac à aménager une bande riveraine formée d'arbres et de plantes, en plus d'interdire presque toute forme de coupe, et ce, dans le but de protéger une source d'eau potable. Ce règlement a été jugé valide par ces deux tribunaux, notamment en vertu des articles 4 (4°) et 19 LCM. Ces tribunaux interprètent donc largement ces articles, de manière à ce qu'ils couvrent les questions liées à l'eau. Ils le

Certaines des principales compétences municipales liées à l'environnement (suite)

font en invoquant l'article 2 LCM, qui prévoit que les compétences municipales de cette loi sont d'interprétation large, mais aussi la Loi sur le développement durable et la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

C'est donc dire que plusieurs lois contribuent à donner ou à élargir des compétences municipales en matière d'environnement. C'est le cas aussi pour la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Certaines des principales compétences municipales liées à l'environnement en matière d'aménagement et d'urbanisme

En vertu de la LAU, chaque municipalité régionale de comté a l'obligation de maintenir en vigueur un schéma et un document complémentaire contenant des éléments liés à l'environnement. Certains de ces éléments doivent s'y retrouver obligatoirement (zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables, territoires présentant un intérêt d'ordre écologique, etc.). L'inclusion de certains autres est facultative (orientations en vue de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, densité approximative d'occupation, etc.).

De même, chaque municipalité locale doit adopter notamment un plan d'urbanisme, un règlement de zonage, un règlement de lotissement et un règlement de construction qui doivent être conformes aux objectifs du schéma et au document complémentaire.

Dans le plan d'urbanisme, certains éléments doivent s'y retrouver obligatoirement (grandes orientations d'aménagement, grandes affectations du sol et densités de son oc-

cupation, etc.). L'inclusion de certains autres est facultative (zones à rénover, à restaurer ou à protéger, délimitation d'aires d'aménagement pouvant faire l'objet de programmes particuliers d'urbanisme ou de plans d'aménagement d'ensemble, etc.).

Un règlement de zonage peut régir un grand nombre d'éléments dont plusieurs sont liés à l'environnement : les densités d'occupation du sol, les stationnements, la plantation, le déblai, le remblai, la protection de la forêt, les haies, les arbustes, les arbres, les droits acquis, etc. Un règlement de lotissement peut prévoir que certaines voies de circulation sont publiques, par exemple pour favoriser l'utilisation de modes de transport actifs. Enfin, un règlement de construction peut contenir des normes en matière d'économie d'énergie.

Les municipalités disposent donc de plusieurs compétences pour promouvoir le respect de l'environnement. Espérons que les personnes qui ont été élues le 5 novembre dernier sauront en faire bon usage...

Pour aller plus loin, voir les deux publications suivantes, dont des extraits ont été tirés pour les fins du présent texte :

Guillaume Rousseau, « Aspects environnementaux du droit de l'aménagement » dans Paule Halley et Hugo Tremblay, conseillers éditoriaux, *Droit de l'environnement*, Montréal, JurisClasseur Québec, Lexis-Nexis, 2012 (avec mise à jour annuelle), 108 p.

Guillaume Rousseau, « La prépondérance étatique et les compétences municipales sur l'eau et le forage: étude de la validité d'un règlement de la ville de Gaspé » (2014) 55, 3, *Cahiers de Droit* 645 à 684, 39 p.

LA RÉGION EN ACTION

11 lauréats au Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons de l'est

Les entreprises, citoyens et municipalités qui ont pris un virage vert sont encore des précurseurs, même en 2017. Le CREE et la Fondation estrienne en environnement considèrent donc important de souligner haut et fort les actions de ceux qui se démarquent dans leur secteur. Le gala en est à sa 24e édition!



Ville de Coaticook - Gestion des matières résiduelles et autres actions environnementales

Le Conseil municipal et le personnel de la Ville de Coaticook a mis en place plusieurs actions favorisant la préservation de l'environnement en diminuant l'empreinte écologique de ses citoyens, de ses entreprises et de ses commerces. Se considérant elle-même comme une entreprise, la Ville est consciente de son impact sur l'environnement et a toujours un réflexe environnemental dans ses actions. Ces actions incluent l'ajout de collectes de recyclage, l'installation de bornes électriques, la préservation des berges, le développement d'infrastructures favorisant les transports actifs, la modification de ses méthodes de travail et de ses équipements.



Écomestible -

Création d'aménagements en permaculture au service de la biodiversité et des communautés

Écomestible est une entreprise de conception et d'implantation de systèmes en permaculture. Sa mission : faciliter l'émergence et la prolifération d'écosystèmes productifs en étant à l'avant-garde de la permaculture au Québec. L'entreprise a conçu et implanté le système de production écologique à la médiatisée Ferme des Quatre-Temps. L'équipe a aussi créé un verger écologique et éducatif à la garderie maternelle Hibouge et Bilingo. Écomestible contribue à l'émergence des modèles de paysages écologiques et nourriciers de demain.



Festivals et événements verts de l'Estrie—Une bonne gestion des matières résiduelles et des ressources pour vos événements FEVE

a comme mission d'informer et sensibiliser la population, les municipalités et les organisateurs d'événements à l'importance des gestes écoresponsables dans un contexte événementiel. En 2016-2017, 38 événements ont fait appel à FEVE. L'Équipe verte a été déployée dans 15 événements, permettant de détourner globalement 52 % des matières résiduelles générées et de sensibiliser des milliers de participants et festivaliers ! Plus de 14 400 \$ ont été redistribués dans la communauté.



Moulins du Soleil – Des moulins à mil solaire à la rescousse de l'éducation pour la population sénégalaise

Les Moulins du Soleil est un projet étudiant (TMI-TGE, Cégep de Sherbrooke) visant la conception, la fabrication et l'implantation de technologies appropriées permettant le développement durable de communautés paysannes au Sénégal. L'émancipation des enfants et des femmes de l'arrière-pays sénégalais et le souci de favoriser la dignité humaine orientent le développement de nos projets. En alignant leurs démarches dans l'élaboration de solutions durables, l'organisation priorise l'utilisation d'énergies renouvelables en recherchant les retombées positives au niveau du développement social, économique et environnemental. Quatre groupements de femmes utilisent les moulins à mil solaires développés via le projet.



Christelle Lefèvre - Faire la différence en tant que citoyenne Préoccupée par les questions environnementales depuis toujours, Christelle Lefèvre s'est engagée de diverses façons pour encourager la protection de notre planète. Depuis plus d'un an, elle s'est particulièrement impliquée dans trois projets qui marient éducation, social, économie collaborative et écologie. Le marché Public de Saint-Élie, les Incroyables Comestibles de Saint-Élie et Sherbrooke en Transition ont pris leur envol et touchent un grand nombre de personnes, de producteurs et artisans locaux, de famille et d'enfants. Son souhait est qu'à travers ces projets, d'autres citoyens comprennent qu'ils ont le pouvoir de changer les choses à leur niveau et qu'ils passent à l'action.

11 lauréats au Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons de l'est (suite)



Trèd'si Une solution saine de disposition du bois traité et une solution de rechange pour l'utilisation de produits recyclés

Trèd'si a posé des gestes concrets qui reflètent son engagement d'amélioration continue tant sur le plan environnemental que du développement durable. Elle a ajouté le traitement des eaux contaminées à ses opérations et a été l'une des six premières entreprises de la région à obtenir l'accréditation « On s'engage en développement durable ». Son mode de gestion, les 3RV, a permis à l'entreprise de doubler le rendement du réemploi et de tripler celui du recyclage des bois traités. **Tred'si** favorise l'émer-



American Biltrite - Réduction de l'émission des gaz à effet de serre pour une entreprise centenaire

L'American Biltrite a réduit ses émissions de gaz à effet de serre en réduisant la consommation de gaz naturel et de mazout léger n° 2 qui alimentent les bouilloires fournissant l'énergie thermique nécessaire au fonctionnement des équipements et à la cuisson du caoutchouc. L'efficacité des chaudières a aussi été revue, ainsi que les possibilités de diminuer au maximum les pertes de chaleur dans le réseau de vapeur. En conclusion, le but de cette initiative est de diminuer l'empreinte écologique de l'American Biltrite au centre-ville de Sherbrooke, pour le bien des générations présentes et futures.



Les Jardins éducatifs du Collège Servite – Une agriculture biologique de proximité pour les repas de la cafétéria Les Jardins éducatifs permettent aux élèves d'apprendre à produire des aliments biologiques en faisant appel à des techniques de jardinage respectueuses de la nature telles que la permaculture et l'agroforesterie. L'implantation de ces espaces de culture améliore la biodiversité du milieu et contribue à la protection du lac Massawippi en ralentissant le ruissellement des eaux pluviales. Les Jardins totalisent près de 260 mètres carrés (2800 p²) et les récoltes sont transformées par la concession alimentaire CÉPOP pour être servies à la cafétéria ce qui valorise une agriculture biologique de proximité et la santé de tous.



Prix coup de ♥ du jury

Récupex - L'Estrie met ses culottes L'Estrie met ses culottes est organisée depuis 21 ans par RÉCUPEX. RÉCUPEX est la seule entreprise d'insertion en Estrie accréditée au niveau national par Emploi-Québec. L'activité se déroule le premier samedi de mai et cette année 736 personnes/voitures sont venues porter leurs vêtements et en même temps recevoir un arbre et des échantillons de produits écologiques fournis par l'Écolo-Boutique. RÉCUPEX vous donne rendez-vous l'an prochain pour la 22ème édition.



Memphrémagog Conservation—

50 ans d'engagement dans la protection de l'environnement. En 1967, en constatant la dégradation du lac Memphrémagog, trois riverains visionnaires créent le Memphrémagog Conservation Inc. Les 50 ans du MCI reposent sur une multitude de petits gestes et de grandes luttes : le chemin parcouru est une histoire de conviction et d'enthousiasme dans une action positive et sans relâche. Aujourd'hui, fier de ses origines, de ses réalisations et de ses 1 200 membres, le MCI continue à promouvoir les bonnes pratiques environnementales et à s'investir activement auprès d'organismes qui défendent l'environnement.



Imaginative – Un musée virtuel pour le rayonnement de l'innovation dans le domaine du transport

Le musée virtuel **Imaginative**, élaboré en collaboration avec Beam Me Up, présente des concepts de véhicules durables, amusants et responsables imaginés par Charles Bombardier, récipiendaire du prix Most Innovative People in Industrial Design de l'ONU en 2016. Alliant haute technologie et passion pour la créativité et l'innovation, le musée virtuel **Imaginative** ouvre une porte vers le rêve et l'inventivité afin que tous puissent contribuer à imaginer un futur brillant pour le transport et la mobilité.

CE QUE LE CREE FAIT POUR SES MEMBRES

Nous sommes le réseau des acteurs en environnement de la région

En devenant membre du CREE vous joignez votre voix à celle des acteurs qui agissent pour la protection de l'environnement et du développement durable en Estrie.

Le CREE travaille avec des organismes, des entreprises privées, des institutions, des réseaux, des instances gouvernementales et municipales et des citoyens afin d'améliorer la performance environnementale de notre région.

Via leur contribution, les membres permettent au CREE de soutenir ses activités de communications :

- ⇒ La réalisation de deux bulletins Estrie Zone Verte par année
- ⇒ La diffusion de plus de 40 Scènes environnementales pour tenir les membres informés des activités et des nouvelles en lien avec l'environnement en Estrie, tout au long de l'année!
- ⇒ Le maintien des comités et des chantiers d'action sur des thématiques qui tiennent à cœur aux membres du CREE.
- ⇒ L'organisation d'activités d'information et de réseautage sur les thèmes environnementaux qui touchent les Estriens.

Avantages d'être membre

- ☒ Vous êtes branchés sur l'actualité environnementale de la région;
- ☒ Vous bénéficiez de notre support et de notre expertise pour démarrer ou faire rayonner vos projets environnementaux;
- ☒ Vous recevez notre bulletin d'information environnementale « Estrie Zone Verte » et vous pouvez y contribuer par un article ou une annonce;
- ☒ Vous faites entendre votre voix et opinions en joignant le conseil d'administration et nos comités de travail thématiques;
- ☒ Vous obtenez les rabais sur nos activités;
- ☒ Vous êtes invités aux activités entourant l'Assemblée générale annuelle;
- ☒ Vous êtes associé à une organisation qui prône la protection de l'environnement par la collaboration;
- ☒ Vous nous soutenez dans la réalisation de notre mission.

